

La matière de ces gobelets est d'une excellente qualité (cristallin ?) de teinte jaune, rose ou bleuté. La coupe est presque cylindrique jusqu'à une lèvre en bandeau. De neuf à treize côtes verticales partent du fond et montent jusqu'au bandeau sous la lèvre. Elles sont le plus souvent verticales, mais plusieurs variantes peuvent coexister : quelques gobelets ont des côtes obliques (quatre exemplaires) ; d'autres ont le pontil marqué d'une goutte de verre bleu (huit exemplaires). Ces gobelets apparaissent à la fin du XVe siècle et sont fréquents dans le Centre de la France à Tours (Motteau, 1981, p. 86), à Orléans (Barrera, 1987b, p. 63), à Meaux (Cabart, 1992, p. 115) et à Paris (Barrera, 1987a, iso10182 ou Penna, 1997-1998, p. 13).

Parmi les verres remarquables citons un très grand gobelet sur piédouche en verre transparent rose. La coupe est ornée de 12 côtes et le fond repose sur un pied réalisé avec un filet de verre enroulé sur lui-même. Un vase identique a été mis au jour, en 1979, quai Louis-Blanc au Mans, comblement d'une fosse puits (fin XVe-début XVIe s.) (Foy et Sennequier, 1989, p.265) ; à Paris, rue des Lombards, deux verres, moins grands, sont également signalés (Marquis, 1999, fig. 41 b et c) ; on ne possède que le pied ficelé à Tours (Motteau, 1981, n° 14, p. 93) et à Meaux, rue Saint-Rémy, fosse 2099 (Cabart, 1992, p. 115 ; n° 12).

Le reste de la verrerie est formé de fioles, et surtout de cruches et d'une burette à col-de-cygne. Une cruche et la burette sont archéologiquement complètes et permettent de se faire une idée de ces ustensiles domestiques (n° 52 et 56). La matière est la même que celle des gobelets et il est probable qu'ils proviennent du même atelier. Les cruches sont de trois types différents. La première est décorée d'un filet d'émail blanc et d'un motif moulé rappelant certains verres de la rue des Lombards (Marquis, 1999, fig. 41). Le deuxième type est tout simple et sans décor. Les dernières ont, comme les gobelets, un bandeau sous la lèvre et une panse côtelée. Dans tous les cas, la contenance paraît faible. La

burette est plus spectaculaire. Son col entouré d'un fil de verre, son bec verseur et son anse reliée au col par un cordon de verre la font ressembler à une pièce façon de Venise conservée dans une collection privée (Bellanger, 1988, p. 286).

Comme la verrerie de la rue des Lombards, cet ensemble peut être daté de la première moitié du XVIe siècle.

BARRERA (J.), "Orléans : le verre, du XIIIe au XVIe siècles", *Revue Archéo du Loiret*, n° 13, 1987, p.1-107.
BARRERA (J.) et VELDE (B.), "A study of french medieval glass composition", *Archéologie médiévale*, t. XIX, 1989, p. 81-130.

BARRERA (J.), "Le verre à boire des fouilles de la Cour Napoléon du Louvre (Paris)", *Annales du 11ème Congrès de l'Association Internationale pour l'Histoire du Verre*, Amsterdam, 1990, p. 347-364.

BAUMGARTNER (E.) et KRUEGER (L.), *Phönix aus Sand und Asche - Glas des Mittelalters*, München, 1988.

BELLANGER (J.), *Verre d'usage et de prestige, France, 1500-1800*, Paris, 1988.

CABART (H.), "Verrerie médiévale et post-médiévale", *Meaux médiéval et moderne*, Alençon, 1992, p. 112-125.

COOL (H.) et PRICE (J.), *Colchester, archaeological report 8, Roman vessel glass from excavations in Colchester, 1971-85*, Colchester, 1995.

FOLLMANN-SCHULTZ (A.-B.), *Die römischen Gläser im Rheinischen Landesmuseum Bonn*, Cologne, 1992.

FREMERSDORF (F.), *Römisches geformtes Glas in Köln, Die Denkmäler des Römischen Köln VI*, Köln, 1951.

FREMERSDORF (F.), *Römische Gläser mit Fadenauflege in Köln*, Köln, 1959.

FOY (D.) et SENNEQUIER (G.) *à travers le verre du moyen âge à la renaissance*, Nancy, 1989.

Gallien in der Spätantike, Mayence, 1980.

HARTER (G.), *Römische Gläser des Landesmuseums Mainz*, Wiesbaden, 1999.

HOFFMANN (R.), *du Hérapel à Berlin, Heinrich Böcking et le destin d'une prestigieuse collection archéologique*, Sarreguemines, sans date d'édition (vers 1999).

JAFFÉ (M.) dir., *Glass at the Fitzwilliam Museum*, Cambridge, 1978.

KOCH (U.), *Der runde Berg bei Urach VI, Die Glas- und Edelsteinfunde aus den Plangrabungen 1967-83*, Heidelberg, 1987.

MARQUIS (P.), "La fouille des 12-14, rue des Lombards à Paris (IVe arr.), premiers résultats", *Cahiers de la Rotonde*, 21, Paris, 1999, p. 119.

MOTTHAU (J.), "Gobelets et verres à boire XVe-XVIIe siècle", *Recherches sur Tours*, vol 1, Tours, 1981, p. 85-101.

PENNA (M.-T.), "Paris/province, études récentes", *Bull. de l'AFAV*, 1997-1998, p. 11-20.

VANDERHOEVEN (M.), *Verres romains tardifs et Mérovingiens du Musée Curtius*, Liège, 1958.

WILHELM (E.), *La verrerie de l'époque romaine au musée d'Histoire et d'Art-Luxembourg*, Luxembourg, 1979.

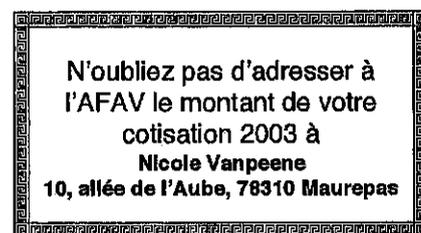
Chantal FONTAINE
IRPA, Bruxelles

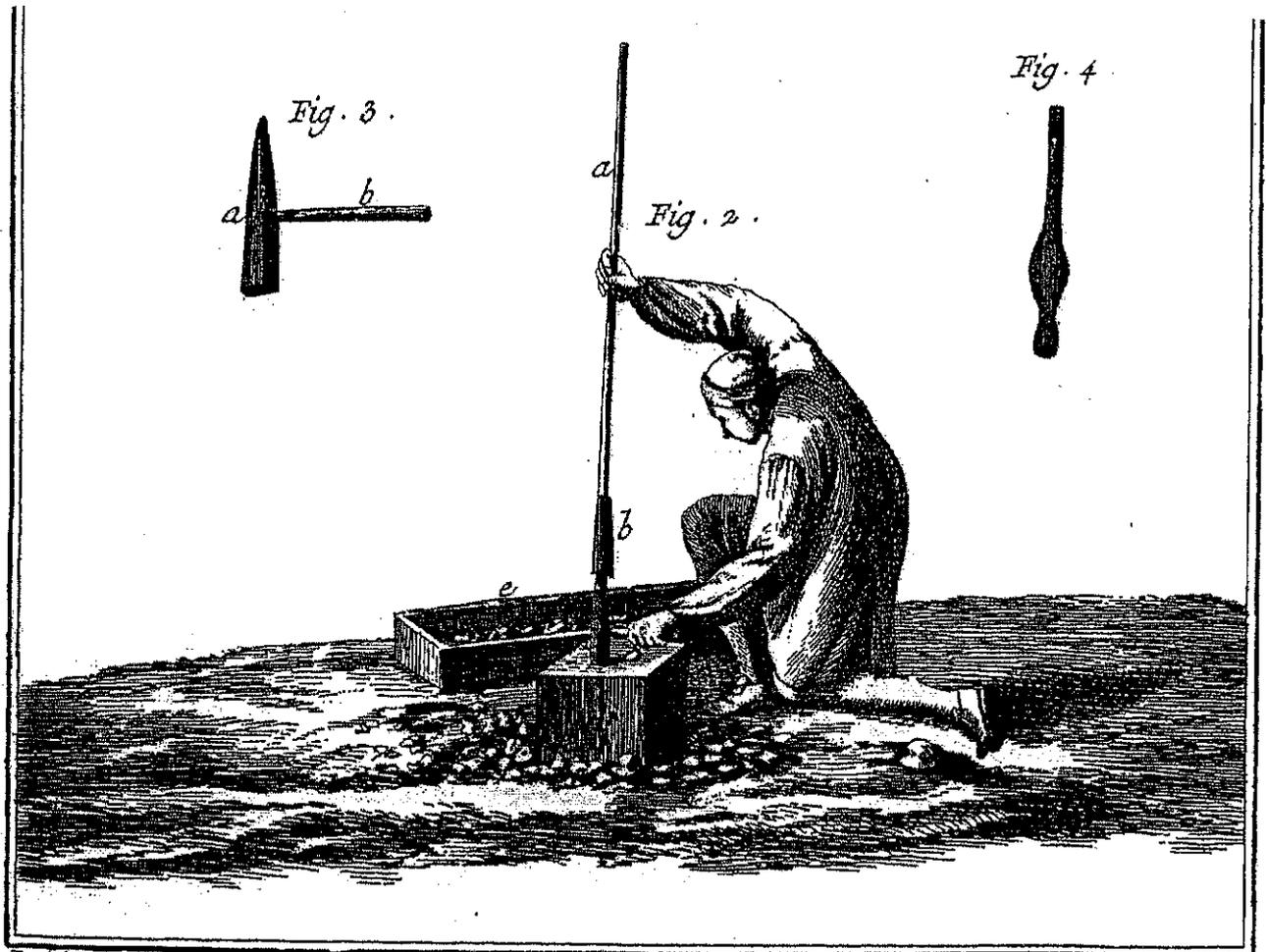
DU BON USAGE DE MEULE ET MORS DANS LA TERMINOLOGIE DU VERRE

De plus en plus fréquemment, à la suite de fouilles minutieuses de fours de verriers ou de ce qu'il peut en rester, archéologues et historiens du verre, sont confrontés à l'identification de déchets de fabrication en verre. Se pose alors la question cruciale de la terminologie qui devrait permettre de désigner sans ambiguïté ce petit matériel périphérique qui gravite autour du four proprement dit, matériel peu spectaculaire mais qui témoigne indéniablement d'une activité verrière. Ces rebuts de fabrication sont parfois informés (on peut parler d'éclats de verre brut, de coulées, de petites billes ou de petits tortillons, avec ou sans traces d'outil, de ratés ou de fragments de verres achevés présents comme groisil, etc...). D'autres déchets sont plus directement liés à un geste ou à une action précise du verrier et présentent une forme ou une empreinte caractéristique : ce sont par exemple les gouttes, ou larmes, souvent tirées à la cordeline, plus ou moins épaisses ou effilées (tests de fluidité et aussi résultats d'une épuration du verre liquéfié quand des impuretés sont piégées dans la goutte), et les meules (déchets de verre qui restent fixés au bout de la canne après le soufflage et qui, détachés, conservent, du moins en partie, l'empreinte de la canne) (1).

On observe que dans la plupart des publications récentes d'expression française, relatives à l'étude des déchets de verrerie, l'usage du mot **meule** est abandonné au profit du terme **mors** qui, malheureusement, introduit une réelle confusion de sens. Mon propos, vous l'aurez compris est de tenter de réhabiliter le sens verrier du terme **meule** dont l'attestation est ancienne, jamais contestée et qu'on retrouve avec récurrence dans la lexicographie française jusqu'à l'époque contemporaine (2).

En 1765, dans son *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des Sciences, des Arts et des Métiers*, au volume XVII, à l'article Verrerie, Diderot





*Verrerie en Bouteilles;
L'opération de nettoyage de la meule qui reste au
tour de la Canne après la Bouteille faite.*

Planche de Diderot : "Recueil de planches sur les Sciences, les Arts libéraux et les Arts mécaniques, avec leurs explications", Verrerie en bouteilles, Verrerie Française, pl. VII, fig. 2 // - 1751-1780.

précise : " on entend par meule le verre qui reste à la canne après que la bouteille en est séparée " (p. 112, 1ère col.). Le terme meule apparaît une seconde fois dans l'*Encyclopédie*, dans la définition du terme " cassette : espèce de boîte faite ou de brique ou de pierre, à mettre refroidir les cannes, et à conserver les meules qui s'en détachent " (p. 103, 2ème col.) (3). Le nettoyage de la meule est d'ailleurs illustré et commenté dans le recueil de planches attachant à cette *Encyclopédie* (*Recueil de planches sur les Sciences, les Arts libéraux et les Arts mécaniques, avec leur explication, Verrerie en bouteilles, Verrerie Française*, pl. VII, fig. 2, 1751-1780). Par ailleurs, le terme mors n'apparaît pas dans l'*Encyclopédie* de Diderot. Dans le commentaire de la figure 1 de

la planche XVIII du *Recueil de planches*, consacrée aux différents outils pour travailler le verre, la canne est simplement décrite avec sa " partie évasée pour faire la cueillie de la poste dans le pot ". Aucun terme ne semble donc alors qualifier cette " partie évasée " de la canne.

Dans les années 1863-1872, le *Littré, Dictionnaire de la langue française* reprend au terme meule, parmi les nombreux sens du mot, le sens suivant : " [s]e dit, dans les verreries, des morceaux de verre qui s'attachent aux cannes ". Alors que Diderot faisait apparaître le terme meule dans le contexte de la fabrication des bouteilles, on constate qu'à partir de la parution du *Littré*, le terme meule est étendu à tous les types de verrerie. Ce même dictionnaire *Littré* donne un

sens particulier au terme mors : " [d]ans les verreries, extrémité de la canne que l'on plonge dans le creuset, et à laquelle le verre s'attache comme par une morsure ".

En 1870, ces définitions sont relayées et même un peu complétées dans *Le nouveau dictionnaire universel de Lachâtre* (vol. II). À meule, on trouve entre autres sens : " [c]hez les verriers, on appelle meules des morceaux de verre qui s'attachent aux cannes pendant qu'on s'en sert ", et à mors, on peut lire entre autres sens : " [d]ans les verreries, extrémité de la canne que l'on plonge dans le creuset, et à laquelle le verre s'attache ".

Ces définitions sont encore confortées un peu plus tard, en 1874, par Pierre Larousse dans le *Grand dictionnaire universel du XIXème siècle*. Au mot

meule on trouve, parmi les autres sens : "[m]orceau de verre qui reste à la canne du verrier quand il a détaché l'objet soufflé" ; au mot mors, il est signalé entre autres : "[e]xtrémité de la canne d'un souffleur de verre".

Sans vouloir entrer dans un relevé exhaustif et fastidieux, il faut quand même signaler que la filiation de sens a été entretenue au XX^{ème} siècle (4). Citons par exemple le *Grand Larousse encyclopédique*, tirage de 1968 (en 10 volumes, réédition de 1963) où l'on retrouve le sens verrier de meule : "[m]orceau de verre qui reste à la canne du verrier quand il a détaché l'objet soufflé". On y retrouve aussi le sens verrier de mors, un peu plus détaillé qu'auparavant : "[e]xtrémité de la canne d'un souffleur de verre, qui est plongée dans le creuset ou pot, pour en tirer une certaine quantité de pâte et la souffler" (5). Plus récemment encore, le *Dictionnaire des mots rares et précieux*, dans son édition de 1996 (Collection 10/18, "Domaine français", n° 2782 = réédition des Editions Seghers, 1965) confirme une nouvelle fois le sens verrier de meule avec pour définition : "[m]orceau de verre qui reste attaché à la canne du verrier après que l'objet soufflé en a été détaché". Le même ouvrage confirme également le sens verrier de mors : "[e]xtrémité de la canne du verrier".

Comme le montre clairement la filiation des définitions "officielles", il n'y a donc a priori aucune raison de confondre meule et mors : dans un contexte verrier, la meule fait référence à du verre, c'est un déchet spécifique de verre et le mors fait référence au métal de la canne, c'est l'extrémité de la canne à laquelle vient s'attacher la meule. Mors et meule sont donc intimement liés. Mais l'un n'est pas l'autre. Par ailleurs, les verriers contemporains, comme Finn Lynggaard et Jean-Yves Feyeux, sont aussi très clairs sur cette question. Ils précisent, dans leurs écrits et sans aucune équivoque, que le mors est bien l'extrémité élargie de la canne à souffler et que la raison de cet élargissement est de permettre de cueillir une paraison plus importante sans alourdir la canne de façon

excessive (6).

Pourtant une confusion s'est manifestement installée dans les esprits... puisque de nombreuses études récentes qualifient de mors et de mors de canne ce qui officiellement est défini par meule. Sans illustration ou commentaire, la mention de la découverte d'un mors ou d'un mors de canne risque bien de conduire à une erreur d'interprétation... : si on utilise mors pour meule, on ne sait plus si on est en présence d'un déchet de verre soufflé ou en présence d'un fragment spécifique de canne. Cela pose problème...

Cette confusion ne date pas d'aujourd'hui. Elle remonte certainement à G. Bontemps qui l'a introduite ou rapportée et, par voie de conséquence, l'a favorisée. En effet, il signale dans son *Guide du Verrier*, en 1868, à l'article de la canne, que "[l]'extrémité de la canne qui doit plonger dans le verre est renforcée : c'est le mors de canne, et on appelle aussi mors de canne les morceaux de verre qui ont adhéré à la canne" (p. 562-563). Il s'agit bien là d'une définition par extension ou par assimilation qui lie l'effet à la cause mais qui crée, dans ce cas précis, une véritable équivoque...

En conclusion, je plaide ici simplement pour lever l'ambiguïté en retournant au terme propre. La langue française est riche et nuancée. Il serait quand même dommage que les archéologues se privent d'une terminologie claire et éprouvée en matière de verrerie. Que le terme meule qui était mort soit aujourd'hui ressuscité... Peut-être pourrait-on aussi affiner la terminologie en établissant une distinction entre meule de soufflage et meule d'emportillage : meule de soufflage pour désigner le déchet de verre qui reste fixé au bout de la canne après le soufflage et meule d'emportillage pour nommer un autre déchet spécifique en verre, qui, comme un petit anneau, reste attaché à l'outil qui emportille, que ce soit le pontil proprement dit (tige métallique pleine) (7) ou la canne à souffler (tige creuse). Et dans ce dernier cas, il faudrait parler de meule d'emportillage à la canne.

Notes

1) En anglais, meule se dit *moil* ou *overblow* (d'après D. WHITEHOUSE, *Glass : A Pocket Dictionary of Terms Commonly Used to Describe Glass and Glassmaking*, New York, 1993, p. 52 et 58. Voir aussi les observations très intéressantes de E.-M. STERN, *Roman, Byzantine, and Early Medieval Glass, 10 BCE-700 CE*, Ostfildern-Ruit, 2001, p. 26. En allemand, meule se traduit par *Pfeifenabschlag* (d'après H. AMREIN, *L'atelier de verriers d'Avenches. L'artisanat du verre au milieu du I^{er} siècle après J.-C.*, Lausanne, 2001, p. 148). En italien, l'équivalent de meule est *morso* (d'après H. NEWMAN, *Dizionario del Vetro*, Milan, 1993, traduit de l'anglais par P. V. ALBONICO). En néerlandais, meule se dit *afslag*.

2) Je tiens ici à remercier tout particulièrement Xavier Fontaine, mon fils, pour son aide précieuse et les conseils judicieux qu'il m'a prodigués tout au long de cette enquête.

3) Dans son *Encyclopédie*, Diderot a également recours au terme *collet* pour désigner, à une seule reprise, ce qu'il définit par ailleurs comme *meule* (vol. XVII, article Verrerie, p. 156, 1^{ère} col.). Le terme *collet* est vraisemblablement utilisé ici par assimilation à l'anneau (ou filet du col) qui termine le goulot d'une bouteille (voir la définition de M. LACHÂTRE, *Le nouveau dictionnaire universel*, vol. I, 1865).

4) Les sens verriers de meule et mors sont absents de nos dictionnaires usuels, *Le Petit Larousse* et *Le Petit Robert*.

5) Le onzième tome du "TLF", *Trésor de la langue française*, publication du Centre National de la Recherche Scientifique, paru en 1985, est muet quant au sens verrier de mors (étymol. du latin *morsus* = morsure, ca 1120). Néanmoins pour meule (étymol. *moule*, 1^{ère} moitié du XII^e s., probablement emploi métaph. de *meule*, du latin *mola* = meule de moulin), le "TLF" propose une définition par extension, qui pourrait s'adapter aux déchets de verre dont il est question ici : "Amas de matériaux, d'objets, de morceaux de formes et de consistances diverses".

6) F. LYNNGAARD, *La verrerie artisanale*, Paris, 1981, p. 49 (le terme *manchon* est aussi donné comme équivalent de mors) ; J.-Y. FEYEUX, "Souffle fixe et souffle à la volée. Deux techniques employées par les verriers mérovingiens", dans *Trésors de Wallonie. Les verres mérovingiens* (Catalogue d'exposition, Musée Ourthe-Amblève, Comblain-au-Pont), Liège, 1993, p. 55. Voir aussi X. DE MIRBECK, *Technologie du verre*, Paris, 1992, p. 20.

7) Le pontil pouvait avoir d'autres usages que l'emportillage. Le verrier pouvait s'en servir pour appliquer un fil de verre, pour fixer une anse ou encore pour la fabrication des perles : voir à ce sujet, les commentaires de H. AMREIN, *L'atelier de verriers d'Avenches. L'artisanat du verre au milieu du I^{er} siècle après J.-C.*, Lausanne, 2001, p. 34-35 et 80-81. Le déchet de verre fixé au pontil pour un autre raison que l'emportillage pourrait simplement s'appeler meule de pontil.